

COMMUNE DE SENARCLENS

Rapport de la Municipalité au Conseil Général sur la gestion et les comptes de l'exercice 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commune compte 433 habitants au 31 décembre 2012, soit 2 de moins qu'à fin 2011.

Pour mémoire, voici les réalisations menées à bien au cours de l'année écoulée:

- rénovation des routes de Vullierens et de la Verniaz
- réfection du chemin du Cinquantenaire et alimentation pour le futur éclairage public
- création du terrain multisports et nouvel aménagement de la place de jeux
- réaménagement des espaces verts de la salle villageoise
- création du site internet
- importants travaux d'entretien à la STEP
- remplacement des ampoules de la moitié du parc de candélabres par des modèles économiques
- introduction de la taxe au sac

Commençons ce rapport sur la gestion et les comptes 2012 de notre commune par les conclusions de notre organe de révision, FIPROM S.A., fiduciaire de Prométerre.

"Conformément au mandat qui nous a été confié par la Municipalité, en application de l'art. 35b du règlement sur la comptabilité des communes, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels, bilan et compte de fonctionnement, de la commune de Senarclens pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la Municipalité, alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Notre rôle ne se substitue pas à celui de la commission de gestion qui demeure la répondante du Conseil général.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint, conformément aux directives pour l'organe de révision du 1^{er} janvier 2004 du Département de l'intérieur. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytique ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'association contrôlée. En revanche, des vérifications des flux de fonctionnement et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels présentant un bénéfice de fonctionnement de CHF 4'813.46 ne sont pas conformes au règlement sur la comptabilité des communes."

nc/Lausanne, le 18 avril 2013

*FIPROM S.A., Expert-réviseur agréé ASR 502161
Philippe Christen, expert-réviseur agréé
Expert diplômé en finance et en controlling*

Le rapport de gestion intégral de Fiprom SA a été remis à la commission de gestion.

Venons-en maintenant à l'analyse des postes de la gestion et des comptes qui ont eu un impact significatif sur le résultat de fonctionnement de l'année 2012.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE

Le compte 11.301 enregistre un surcoût de CHF 5'401.85 par rapport au budget. Ceci est dû aux salaires versés lors du remplacement de Mme Pavillard. Cette augmentation de la charge salariale a bien sûr également une incidence sur le compte 13.303, *Assurances sociales du personnel*.

Le compte 11.306, *Indemnités, frais de vacations*, montre une charge de CHF 36'755.35, soit un dépassement de budget de CHF 6'755.35, qui s'explique par le cumul de dossiers importants traités par la Municipalité, comme le projet 'Les Condémines', le terrain multisports et les travaux sur le réseau routier.

Le compte 11.311, *Mobilier et matériel*, affiche un dépassement de CHF 2'640.-. La table et les chaises de la salle de municipalité ont été remplacées à un prix plus élevé que prévu.

Chapitre 2 FINANCES

L'impôt sur le revenu des personnes physiques est en hausse par rapport à 2011, partiellement en raison de l'augmentation du taux d'imposition, qui est passé de 66.5% à 68,5 % de l'impôt cantonal de base. Il s'agit de la bascule de deux points d'impôts de l'Etat vers les communes accompagnant la nouvelle organisation policière vaudoise, dont la charge figure dans le compte 61.351.

Le compte 22.352, *Subventions à la collectivité publique (péréquation)*, affiche une charge de CHF 313'050.-, en hausse de CHF 33'052.- par rapport au budget.

Le compte 22.352.1, *Charges fonds péréquation année précédente*, totalise CHF 120'549.-.

Cumulés, ces deux comptes représentent une charge supplémentaire de CHF 153'601.-.

Une provision de CHF 218'682.- a été créée pour les décomptes de la péréquation et de la facture sociale 2012 ; elle tient compte de tous les éléments, y compris des dépenses thématiques concernant les routes.

Le compte 23.331, *Amortissements du patrimoine administratif*, enregistre notamment l'amortissement de la place multisports, soit CHF 60'000.-, ce qui correspond aux 50% de l'investissement fait en 2012.

Chapitre 3 DOMAINES ET BATIMENTS

Le chapitre 35, *Bâtiments communaux*, fait ressortir une recette de CHF 51'205.34, soit CHF 19'705.34 de plus que budgété. L'entretien prévu de la salle concernant les fenêtres, les stores et l'électricité a été réalisé en 2012, ainsi que l'aménagement d'un local de rangement pour le refuge.

Chapitre 4 TRAVAUX

Au chapitre 43, *Routes*, le compte 43.314.2 fait apparaître les entretiens lourds effectués à la route de Vullierens pour un montant de CHF 230'000.- et au chemin du Cinquanteaire pour CHF 125'000.-, ainsi que plusieurs réparations sur le réseau des routes communales. Quant au compte 43.314.3, *Entretien signalement route et éclairage public*, la dépense de CHF 52'663.35 concerne principalement la nouvelle signalisation du village et le changement des ampoules économes en énergie avec un dépassement du montant budgété de CHF 12'663.35. Le prélèvement de CHF 380'000.- au fonds de réserve a été effectué comme prévu.

Le coût de l'élimination de nos ordures (rubrique 45: *Ordures ménagères et décharge*) est en progression d'environ 10 % par rapport à 2011. La taxe au sac introduite le 1^{er} janvier 2013 apportera certainement des changements dans nos habitudes et dans le mode de perception de la contribution de chacun à l'élimination des ordures.

Le compte 46.352, *SIEGS*, montre un dépassement de CHF 20'901.65 par rapport au budget, imputable au changement des tapis d'aération de la STEP pour un montant total de CHF 32'469.90, au traitement des boues et à la réparation d'une pompe.

Chapitre 5 INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

En 2012 nous avons passé à 59 enfants scolarisés, soit 8 de plus qu'en 2011. En matière d'enseignement, la part des communes est composée essentiellement du coût de l'infrastructure immobilière et des transports. La hausse de ce dernier poste résulte de l'année scolaire 2011/12 et de l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés.

Chapitre 6 POLICE

Rubrique 62, *Contrôle des habitants* : le compte 62.301 affiche un dépassement d'environ CHF 4'000.- dû au remplacement de Mme Pavillard durant sept mois.

Rubrique 64, *Service des inhumations* : dans le compte 64.314, *Entretien cimetièrre*, figure le premier acompte de CHF 11'200.- pour le jardin du souvenir.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE

La facture sociale qui nous est adressée par le Canton est imputée au compte 72.351. Elle se monte à CHF 254'894.-. Elle comprend la participation aux prestations complémentaires AVS et AI soit CHF 87'800.-, les subsides au paiement des primes d'assurance maladie soit CHF 20'800.-, ainsi que diverses formes d'aide sociale et le RI (revenu d'insertion pour chômeurs en fin de droit) soit CHF 146'200.-. Nos comptes 2012 ont enregistré le bouclage définitif de l'année 2011, avec une facture complémentaire de CHF 47'837.- qui a été portée au compte 72.351.1.

La politique sociale voulue par notre Canton est onéreuse, ce qui se traduit par exemple dans le domaine de l'accueil de jour de la petite enfance (AJERCO) par une contribution de CHF 75.- par habitant et dans celui de la politique des soins à domicile (AVASAD) de CHF 106.85 par habitant.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS

Nous avons enregistré dans le compte 81.435 un montant de CHF 53'453.75 pour la vente d'eau, légèrement inférieur à l'année passée.

Les différentes recettes provenant du service des eaux nous ont permis d'amortir déjà un montant de CHF 36'000.- sur l'investissement du nouveau réseau d'eau intercommunal.

**Les comptes d'exploitation présentent ainsi un excédent de revenus
de CHF 4'813.46**

BILAN

A l'actif, notre bilan présente toujours un état des disponibilités et des liquidités très intéressant d'un montant de CHF 1'429'629.58, malgré la variation de la trésorerie nette de CHF - 881'937.84. Celle-ci s'explique par

- le prélèvement de CHF 380'000.- au fonds de réserve pour l'entretien des routes et les amortissements de CHF 96'000.-
- les variations des débiteurs de CHF 40'815.-, des actifs transitoires de CHF 255'254.- et des créanciers de CHF 40'552.-.
- les investissements de CHF 232'423.- pour le réseau d'eau (CHF 111'570.-) et le terrain multisports (CHF 120'850.-).
- Le remboursement partiel, soit CHF 25'000.-, du crédit LDER

L'arriéré d'impôts est en légère hausse avec un solde de CHF 267'322.-. Quant à notre compte 9115, *Débiteurs*, il n'est composé que de factures récentes.

Le compte 9138, *Receveur*, représente le solde de la mise en compte des impôts 2012 qui nous étaient dus par le Canton au 31 décembre 2012. Les éléments constituant la rubrique 912, *Placements du patrimoine financier*, figurant au bilan pour CHF 469'846.25, sont estimés fiscalement à CHF 2'199'000.-. Nos titres et papiers-valeurs, compte 9153, sont enregistrés au bilan pour CHF 1.- la ligne ; l'estimation de ces titres était de CHF 367'660.70 au 31 décembre 2012.

Au passif, il ne subsiste qu'un seul emprunt sous la forme d'un crédit LDER sans intérêt de CHF 100'000.- pour la rénovation de la route de Gollion. Nos fonds de réserve, de renouvellement et de recettes affectées se montent à CHF 1'420'877.-.

Au 31 décembre 2012, notre bilan se monte à CHF 2'716'778.95 et le capital, augmenté du bénéfice de l'exercice de CHF 4'813.46, s'élève à CHF 1'024'408.24.

Municipalité de la commune de Senarclens
Ruedi Plüss

Avril 2013